



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la
motion

M. Tal Luder : 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre

Président : Nicolas Büchler (SOC)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Olivier Blanc (Les Verts) remplacé par Géraldine Torchio
Florian Despond (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Angelo Giuliano (PLR)
Mario Gori (SOC)
Yanick Hess (PLR) remplacé par Joe (Joseph) Filippone
Tal Luder (UDC)
Christophe Privet (ML) Absent(e) non excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 8 octobre 2019 à 19h00 à la villa Mounsey en présence de 9 commissaires. M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal, était accompagné de M. Pascal Friedemann, Chef de service ECT. La commission les remercie pour leur participation aux discussions ainsi que pour les éléments apportés durant la commission.

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné, elle n'est pas demandée. Aucune déclaration d'intérêt spécifique n'est faite.

La parole est ensuite donnée au motionnaire pour compléments et explications, M. Tal Luder.

Ce dernier précise que la motion déposée au Conseil Communal était déjà relativement explicite et qu'il n'a pas d'éléments complémentaires à apporter. Il rappelle cependant que le contenu de sa motion démarrerait véritablement avec la phase 2 (observation) qu'après l'inauguration du nouveau 2M2C, peu importe le projet finalement retenu et accepté par le peuple.

Cette phase d'observation permettrait de recueillir des informations sous forme d'indicateurs, de tendances, couvrant divers domaines (finances, activités, retombées, etc.) et de déclencher la phase de décisions (phase 3) basée sur les données recueillies.

Discussion générale :

La question du timing et de la temporalité est abordée à plusieurs reprises. Si certains commissaires s'étonnent de la durée d'analyse demandée (5 ans), d'autres jugent qu'il n'est pas opportun de faire des demandes aussi précises à l'heure actuelle, au vue de la situation et du contexte.

Il est également dit que le problème est que cette motion est adressée à la Commune, alors que les indicateurs et tendances qui sont demandés se situent à plusieurs niveaux :

- CCM SA / Exploitation du centre des congrès ;
- Economie privée (hôtels, écoles hôtelières, etc.) / Retombées économiques directes et indirectes ;
- Commune / indice de satisfaction de la population par exemple.

Cela rend une éventuelle mise en œuvre de cette motion très complexe. Les sociétés privées ne sont pas toujours ouvertes à fournir une transparence totale sur leur gestion. Nous nous trouvons dans un marché hyperconcurrentiel et les acteurs peuvent être réticents à rendre leurs données d'exploitations publiques. La Municipalité n'a pas la compétence et le pouvoir d'aller chercher tous les chiffres qui pourraient intéressés le motionnaire.

M. le Municipal Piemontesi nous apprend cependant qu'un mandat a été confié à PROMOVE (Promotion économique de la Riviera) pour réunir diverses données d'exploitation du secteur hôtelier pour avoir une vue plus précise sur l'activité liée au Centre des congrès. PROMOVE garantit une confidentialité totale sur les données qui lui sont confiées, c'est une raison pour laquelle les hôteliers acceptent de transmettre ces données.

Le motionnaire répète alors ses principales volontés, qui sont de pouvoir analyser des indicateurs et des tendances sur l'activité du centre des congrès et de pouvoir les transmettre à la population. C'est dans l'intérêt de la population qu'il souhaite augmenter la transparence des chiffres entourant le 2M2C. C'est également dans le but de pouvoir faire des propositions concrètes sur les activités menées au Centre des congrès qu'il souhaite que le Conseil Communal bénéficie de ces chiffres. Il juge qu'avec des données objectives, le Conseil Communal serait plus à même de juger quelles activités doivent être maintenues, lesquelles doivent être supprimées ou remodelées.

Il lui est alors rappelé à plusieurs reprises, tant par des commissaires présents que par M. le Municipal Piemontesi, que les flux financiers peuvent être analysés par la COFIN, que le rapport de gestion de CCM SA est remis chaque année au Conseil Communal et est très complet, et que, finalement, c'est le travail du Conseil d'Administration que d'analyser l'activité opérationnelle du Centre des Congrès et de prendre les décisions économiques

qui s'imposent. Le Conseil Communal ne doit pas vouloir devenir le Conseil d'Administration de CCM SA.

De plus, des commissaires se questionnent sur la plus-value apportée à la population en les « bombardant » de chiffres et de données sur le 2M2C. Il leur semble qu'il faut pouvoir et avoir le temps et l'envie de s'y intéresser pour véritablement comprendre les enjeux liés à cette activité économique. Pour ces commissaires, cet argument ne tient pas.

Finalement, M. le Municipal Piemontesi rappelle que des informations supplémentaires peuvent être demandées à la fois à la Municipalité mais également au Conseil d'Administration de CCM SA. Le Conseil d'Administration se veut transparent et l'a démontré lors des discussions sur le préavis 28/2018 concernant le projet de rénovation du Centre des congrès.

Conclusion

En conclusion, la commission recommande, par 6 non, 1 oui et 2 abstentions, de ne pas accepter la motion.

1 oui, 6 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Nicolas Büchler (SOC)